

Les Lucioles Jean-Paul II (École élémentaire catholique Jean-Paul II)
BAMBINS (18 À 30 MOIS)

PROGRAMME	TARIF MENSUEL
5 jours complets /semaine	880,22\$
4 jours complets /semaine	701,35\$
3 jours complets /semaine	526,11\$
2 jours complets /semaine	359,78\$
5 matins avec dîner (8h45 à 12h15)	687,30\$
4 matins avec dîner (8h45 à 12h15)	547,63\$
3 matins avec dîner (8h45 à 12h15)	410,80\$
2 matins avec dîner (8h45 à 12h15)	280,92\$

PRÉSCOLAIRES (30 MOIS À 4 ANS)

PROGRAMME	TARIF MENSUEL
5 jours complets /semaine	813,67\$
4 jours complets /semaine	648,32\$
3 jours complets /semaine	486,33\$
2 jours complets /semaine	332,57\$
5 matins avec dîner (8h45 à 12h15)	642,93\$
4 matins avec dîner (8h45 à 12h15)	512,27\$
3 matins avec dîner (8h45 à 12h15)	384,28\$
2 matins avec dîner (8h45 à 12h15)	262,79\$

PROGRAMMES AVANT-APRÈS L'ÉCOLE (Maternelle et jardin & 1ère à la 6è année)
Un enfant

PROGRAMME	5 JOURS/SEMAINE	4 JOURS/SEMAINE	3 JOURS/SEMAINE	2 JOURS/SEMAINE
Avant l'école seulement	259,35\$	207,48\$	155,61\$	103,74\$
Après l'école seulement	219,38\$	175,50\$	131,63\$	87,75\$
Avant & après l'école	390,00\$	312,00\$	234,00\$	156,00\$
Congés scolaires /jr	36,00\$			

Deux enfants

PROGRAMME	5 JOURS/SEMAINE	4 JOURS/SEMAINE	3 JOURS/SEMAINE	2 JOURS/SEMAINE
Avant l'école seulement	436,80\$	349,44\$	262,08\$	174,72\$
Après l'école seulement	366,60\$	293,28\$	219,96\$	146,64\$
Avant & après l'école	666,90\$	533,52\$	400,14\$	266,76\$
Congés scolaires /jr	68,40\$			

Trois enfants

PROGRAMME	5 JOURS/SEMAINE	4 JOURS/SEMAINE	3 JOURS/SEMAINE	2 JOURS/SEMAINE
Avant l'école seulement	580,13\$	464,10\$	348,08\$	232,05\$
Après l'école seulement	487,50\$	390,00\$	292,50\$	195,00\$
Avant & après l'école	883,35\$	706,68\$	530,01\$	353,34\$
Congés scolaires /jr	85,00\$			

MODALITÉS DE PAIEMENT ET POLITIQUES

Voici quelques renseignements concernant le paiement des frais de garde.

- La facturation des frais de garde se fait à chaque mois en conformité avec la grille tarifaire en vigueur.
- Un frais d'inscription de 20\$ par famille est imposé à l'admission et après chaque retrait du service.
- Les programmes à moins de 5 jours et les programmes à moins d'une journée complète sont disponibles selon les demandes et jumelages possibles. Les horaires irréguliers ne sont pas acceptés.
- Les frais mensuels pour les mois de juin et septembre sont applicables pour le mois complet pour tous les programmes. Les frais mensuels de décembre sont facturés et ajustés en fonction des fermetures imposées.
- Un rabais de 10% s'applique sur le tarif le moins élevé si le parent a 2 enfants soit dans le groupe poupons, bambins ou préscolaires. Le scolaire de la même famille bénéficie du rabais de 10% lorsque qu'il participe à une journée complète. Pour les enfants de la même famille qui participent au programme parascolaire, un rabais est déjà pré- calculé dans le frais en vigueur.
- Lors des congés scolaires (journée pédagogiques, semaine de relâche, camp d'été, congé du temps des Fêtes) le frais d'une journée complète est additionné au frais mensuel.
- Si le service de garde commence ou fini à l'intérieur de la période de facturation, le frais quotidien en vigueur est appliqué.
- Les frais de garde sont payables avant la prestation du service par courrier électronique/transfert bancaire à l'adresse courriel suivant : luciolescentral@hotmail.com. Nous privilégions ce mode de paiement par internet qui est rapide, pratique et sécuritaire. Aucun paiement par carte de crédit ou débit, chèque ou argent comptant est accepté.
- Nous ne pouvons pas accepter les retards de paiement. Le versement doit se faire selon une des modalités suivantes, le choix communiqué par le parent à l'inscription de l'enfant:
 - Le 1^e de chaque mois avant la prestation du service.
 - Le 1^e du mois et l'autre le 15 du mois sans exception.
- En cas de retard de paiement, le taux d'intérêt en vigueur s'appliquera sur le montant à payer si les frais de garde ne sont pas payés à la date prévue. Des retards de paiement fréquents entraîneront l'annulation du service jusqu'à ce que le paiement se fasse en totalité.
- Tout compte en souffrance est transmis à l'agence de recouvrement.
- Une journée complète est d'une durée d'un maximum de 10 heures. Une Matinée avec dîner est de 8h45 à 12h15 sans exception. Un frais de retard est imposé lorsque le parent ne respecte pas l'heure de fermeture du centre ou l'heure de fin du programme de Matinée.
- L'heure de fermeture du service de garde est 18h en tout temps. Pour chaque retard, le parent devra suivre la politique de retard après 18h en vigueur.
- Un reçu aux fins d'impôt est remis chaque année.
- Les Lucioles se réserve le droit de modifier ses programmes en tout temps. Pour plus d'informations, consultez le Guide à l'intention des parents.